

PROCOLE - LÉGIONNAIRE UNIPONCTUÉE  
UTILISATION DES PIÈGES À PHÉROMONE POUR LE DÉPISTAGE DES ADULTES

- Matériel nécessaire (pour chaque parcelle de piégeage) :
  - 2 pièges Multi-Pher n° 1 (grandes ouvertures rectangulaires) verts ; (\* si vous ne les avez pas en main présentement)
  - \*6 attractifs (petites bandes encollées portant des microtubes enduits de phéromone synthétique) (1 par piège) (**à conserver dans leur enveloppe d'origine au réfrigérateur, jusqu'à leur utilisation ;**
  - \*12 plaquettes insecticide Vaportape II (rouges) (2 par piège) (**ces plaquettes doivent être conservées dans leur enveloppe au réfrigérateur jusqu'à leur utilisation. Le réfrigérateur ne doit pas contenir d'aliments destinés à la consommation humaine.**) ;
  - fil de métal pour tenir l'attractif (phéromone) dans le piège ;
  - 2 piquets de 4 cm x 4 cm x 2 m (1½ po x 1½ po x 6 pi), sans peinture de préférence ;
  - gants jetables en vinyle ou pincette (pour manipuler l'attractif et la plaquette insecticide).

**NOTE :** \* Le matériel identifié par un astérisque (\*) est fourni par le Réseau d'avertissements phytosanitaires.

- Choix de l'emplacement de la parcelle de piégeage :
  - Préférentiellement dans une prairie de graminées ou un champ de céréales, avec du chiendent ou autre type de végétation herbacée à proximité.
  - Choisir, si possible, un champ assez grand pour contenir l'espace des deux pièges (plus de 300 mètres).
  - Installer les pièges dans un endroit accessible aux papillons, de préférence en plein champ ou en bordure des champs. Éviter les abords des boisés, les haies d'arbustes, le long des clôtures hautes et la proximité des bâtiments.
  - Éviter également la présence de source lumineuse permanente (exemple : sentinelles restant allumées toute la nuit, ...).
  - La localisation du champ et l'emplacement des pièges dans le champ doivent être décrits suffisamment en détail pour permettre l'interprétation des résultats (**voir fiche d'observation #1**).

- Période d'opération :

- La période normale de piégeage va du début de juin à la fin juillet ; les **attractifs** et les **plaquettes insecticides** sont **remplacés** par du nouveau matériel **toutes les 3 semaines** (soit la semaine du 21 juin et le 12 juillet).
- Montage et installation des pièges :
  - Montage des pièges, voir la figure 1.
  - Nombre de pièges par parcelle : 2 (un par piquet).
  - Hauteur : 1,5 m (5 pi) au-dessus du sol.
  - Disposition : les 2 pièges doivent être installés sur une **ligne perpendiculaire aux vents dominants** (fig. 3), afin d'éviter que ceux-ci soient en compétition l'un avec l'autre et que les résultats soient faussés.
  - Distance entre les pièges :  $\geq 250$  mètres environ (fig. 3).
  - L'attractif ou phéromone est une petite bande encollée de forme rectangulaire, contenant le produit pour attirer les papillons femelles. Les épingler avec le fil de métal vers le bout de l'attractif pour ne pas briser les petites lignes noires qui contiennent le produit. **Enlevez la pellicule de plastique sur l'attractif**. Après, vous repliez le fil et l'attractif pour qu'il soit à l'intérieur du cône du couvert. Les plaquettes insecticides sont placées dans le fond du contenant. **Utilisez des gants pour manipuler le matériel, pour ne pas affecter l'attractif**.
  - Installation des pièges sur les piquets : le piège est déposé dans la base munie d'un tuyau en PVC que vous avez déjà en votre possession. Cette base peut être soit fixée directement sur la tête du piquet en enfonçant ce dernier à l'intérieur du tuyau, (fig. 2a), ou soit attachée au piquet à l'aide de fil de fer, comme indiqué à la figure 2b. Ces deux méthodes ont l'avantage de ne masquer aucune des ouvertures du piège.
- Relevé des pièges :
  - Comptage des légionnaires et des autres papillons présents dans les pièges :
  - Fréquence des comptages :
    - 1 à 2 fois par semaine, du début à la fin de la période de piégeage ou
    - Au moins 2 fois par semaine, si les captures sont supérieures à 10 papillons, jusqu'à ce que le nombre de captures diminue de façon significative (cette fréquence est nécessaire afin de déterminer avec précision la période d'activité maximale des adultes).
  - Récolte des papillons :
    - Si vous n'êtes pas certain de l'identification des papillons (voir photos que vous avez reçues auparavant), vous pouvez les envoyer à Mme Michèle Roy (étiquettes, adresses incluses) dans un contenant (boîte d'échantillon de sol) avec comme inscription la date, le lieu, le numéro du piège et indiquer sur votre fiche d'observation les mots « **spécimen**

**envoyé à Michèle Roy** ». Il faut bien remplir la boîte (avec du papier-mouchoir) pour empêcher que les papillons ne se brisent durant le transport par la poste. **Compléter la fiche de renseignement du laboratoire de diagnostic et indiquer en bas à droite la mention : « Projet légionnaire ».**

- Pour récolter les papillons, vous n'avez qu'à transvider directement le contenu de chaque piège dans un contenant approprié en fonction de l'usage prévu (comptage ou expédition).
- Manipuler les papillons avec soin lors de la récolte et de l'expédition, afin d'éviter de briser les ailes et le bout de l'abdomen, qui sont essentiels pour l'identification de l'insecte.
- **Vider les pièges de tous les insectes (légionnaires ou autres) qui s'y trouvent, lors de chaque relevé.**
- Inscrire sur la fiche d'observation le nombre de papillons de légionnaire et le nombre d'autres papillons capturés ainsi que la date de capture.

**IMPORTANT** : **Me faire parvenir la fiche de renseignement et les spécimens non identifiés par la poste, comme indiqué sur la page précédente. Me transmettre également la fiche d'observation par télécopieur (418) 646-6806 ou par courriel (michele.roy@agr.gouv.qc.ca) le plus tôt possible (à toutes les semaines). Ceci est important surtout quand les captures dépasseront 5 papillons par piège. On pourra envoyer un avertissement phytosanitaire à temps.**

- Utiliser la section « Remarques additionnelles s'il y a lieu » pour indiquer tout autre renseignement pertinent concernant l'état des pièges (tombés, déplacés, ...) des attractifs (perdus, tombés, ...) durant la saison. Ces renseignements peuvent s'avérer très importants lors de l'interprétation des données.

**AUTRES OBSERVATIONS** : **Prévenez-nous si d'autres infestations sérieuses sont rencontrées (maladies ou insectes) dans les grandes cultures durant l'été.**

- Précautions :
  - **Toujours conserver les attractifs et les plaquettes insecticides dans leur emballage d'origine et au froid, jusqu'au moment de les utiliser.**
  - Ramasser toujours les vieilles bandes d'attractif, plaquettes insecticides, etc. quand vous faites le remplacement au champ pour ne pas influencer les papillons (les jeter à la poubelle).

**NOTE** : N'hésitez pas à me contacter pour tout autre renseignement.

**Michèle Roy, agronome-entomologiste**

Laboratoire de diagnostic en Phytoprotection  
2700 rue Einstein  
Ste-Foy (Québec)  
G1R 4X6  
Téléphone :(418) 644-9729  
Télécopieur:(418) 646-6806  
Michele.roy@agr.gouv.qc.ca